



BULLETIN D'ADHESION

2009-2010

Merci de remplir et renvoyer ce bulletin à :
CCI Loir-et-Cher - Nathalie Adam
16 rue de la Vallée Maillard - 41018 Blois cedex

L'adhésion est nominative mais pas personnelle : en cas d'indisponibilité, vous pouvez vous faire représenter par une autre personne de votre entreprise.

SOCIETE :

Adresse :

Tél : Fax :

M. Mme Mlle : Prénom :

Fonction :

e-mail :

Club choisi : Prix net à payer* : €

M. Mme Mlle : Prénom :

Fonction :

e-mail :

Club choisi : Prix net à payer* : €

Total net à payer : €

selon conditions particulières de paiement figurant au verso

** Le cas échéant (clubs CREACTION, HSE 41, Produire, Tourisme), remise exceptionnelle de 30 % à déduire sur le tarif affiché.*

Bon pour accord
Fait à :

Le :/...../.....

Signature et cachet de l'entreprise

Les Clubs d'entreprises
animés par la



Conditions générales de vente

applicables aux clubs de la CCI de Loir-et-Cher

Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à toutes les livraisons et prestations (hors formation) fournies par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher. Toute commande doit être formulée par écrit sur le devis figurant au recto des présentes conditions générales.

La signature du devis par le client emporte l'adhésion aux présentes conditions.

Sauf conditions particulières, la commande est considérée comme effective à la réception du devis signé par le client, accompagné d'un acompte de 30 %.

Conditions particulières de paiement

Toute inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'adhésion dûment rempli et accompagné de la totalité du règlement à l'ordre de la CCI de Loir-et-Cher.

Attention, l'adhésion aux clubs associatifs suivants : Club des Créateurs, Club Cuisine en Loir-et-Cher et Club des Partenaires, étant soumise à des critères spécifiques, il suffit de renvoyer le bulletin sans le règlement correspondant.

Pénalités de retard

Tout défaut ou retard de paiement entraîne de plein droit intérêts de retard calculés à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Dans le cas où le dossier viendrait au contentieux ou ferait l'objet d'une injonction de payer, la dette complète sera majorée de 25 % outre les frais de manipulation et les intérêts de retard ainsi que les frais juridiques et d'huissier éventuels.

Réserve de propriété

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à complet paiement du prix.

A cet égard, ne constitue pas de paiement au sens de la disposition la remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer.

Propriété intellectuelle

Lorsque l'exécution de la prestation comprend la livraison par la CCI de Loir-et-Cher d'éléments protégés par la législation sur le droit d'auteur, le client s'engage à ne les utiliser que pour son usage personnel et à ne pas les céder ou les commercialiser à des tiers sous forme de copies ou de produits dérivés.

Responsabilité

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher s'oblige à apporter le meilleur soin dans le respect des règles de l'art à l'accomplissement de ses prestations. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de négligence dont il appartient au client d'apporter la preuve. Dans cette éventualité, sa responsabilité sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les prestations ou les produits qui lui ont été fournis.

Litige

Tout litige relèvera de la compétence des tribunaux du siège social de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher.